

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024	
En exercice	35	Date de la convocation	04-10-2024
Quorum	26	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	24	N° de la délibération	15 - CA 2024-10-16
Représentés	10	Objet	Désignation du Président de Morbihan Habitat
Votants	34		Désignation du (de la) vice-Président(e) Désignation d'un membre du Bureau
Le 16/10/2024 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de LORIENT AGGLOMERATION. Quai du Péristyle à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (24) : Mme Hortense LE PAPE, M. Marc BOUTRUCHE, M. David ROBO (vote jusqu'au point n°5 inclus) Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT (vote jusqu'à la délibération n°9), Mme Annaïck HUCHET (en visio conférence), M Gilles CARRERIC (vote jusqu'au point n°8 inclus) Mme Marie-Françoise CERES, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Christine LE STRAT (en visio conférence) Mme Florence VIGNEAU, M Nicolas JAGOUDET, M. Yves GICQUELLO, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Caroline HOUZIAUX, Mme Delphine LE MANOUR,

Excusés ayant donné pouvoir (10) : M.Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Michel TOULMINET (pouvoir à M. BOUTRUCHE), M. Pascal BARRET (pouvoir à Mme LEROUX), M Philippe LE RAY (pouvoir à Mme LE PAPE), Mme Marie-Jo LE BRETON (pouvoir à Mme PERRAULT), Mme LE GALL (pouvoir à Mme HOUZIAUX), M. Pierre GUEGAN (pouvoir à M JAGOUDET), M Gilles CARRERIC (pouvoir à Mme COCHE, à compter du point n°9), M. David ROBO (pouvoir à Mme LE PAPE à partir du point n° 6), Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme HERRY à compter du point n°10),

Excusé (1) :

M. Jean-Noël TEXIER

Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élection du (de la) Président (e) du Conseil d'administration</li> <li>- élection des membres du Bureau et délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration</li> <li>- désignation du (de la) Vice-Président (e) sur proposition du (de la) Président(e)</li> <li>- désignation d'un membre du Bureau</li> </ul>
---	---

Conformément aux dispositions cumulées des articles L 421-11 et R 421-11 du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation), le-la Président-e du Conseil d'administration est élu-e à la majorité absolue des membres en fonction ayant voix délibérative, parmi les représentants désignés par la collectivité de rattachement, au sein de leur organe délibérant, après chaque renouvellement du Conseil d'administration.

### 1. Désignation d'un-e Président-e

Dans le cadre de la fusion, les élus des collectivités réunis au sein du SMO, ont souhaité la mise en place d'une Présidence alternée. Dans ce cadre, aux termes de sa séance d'installation du 10 janvier 2023 le Conseil d'administration a approuvé la candidature de :

- Madame Hortense LE PAPE de janvier 2023 à septembre 2024,
- Monsieur Marc BOUTRUCHE de septembre 2024 à mars 2026,
- Madame Marie-Hélène HERRY de mars 2026 à mars 2028.

Mme LE PAPE a assuré la Présidence de Morbihan Habitat du 10 janvier 2023 à ce jour. Il est proposé en conséquence, de procéder à une nouvelle désignation.

Pour rappel, les attributions du-de la Président-e sont définies à l'article R 421-17 du CCH et rappelées dans le règlement intérieur soumis à l'approbation du Conseil d'administration par délibération séparée.

Par ailleurs, il est procédé à une nouvelle élection du-de la Président-e après chaque renouvellement du Conseil d'administration dans les cas prévus aux I à IV de l'article R 421-8, ainsi qu'en cas de cessation anticipée de ses fonctions d'administrateur ou d'empêchement définitif.

Il est ici précisé que les compositions des différentes commissions de Morbihan Habitat demeurent inchangées.

## **2. Désignation d'un-e Vice-Président-e**

L'article R 421-12 prévoit la nomination par le Conseil d'administration d'un-d'une Vice-Président-e, sur proposition du-de la Président-e, parmi les membres du Bureau.

M. Marc BOUTRUCHE a assuré la vice-Présidence de Morbihan Habitat du 10 janvier 2023 à ce jour. Il est proposé en conséquence de procéder à une nouvelle désignation

Le-la Vice-Président-e assiste le-la Président-e dans ses fonctions et le-la supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

## **3. Désignation d'un membre du Bureau**

Le Bureau comprend, outre le-la Président-e du Conseil d'administration, Président-e de droit, six membres, dont au moins un représentant des locataires, qui sont élus par le Conseil d'administration au scrutin majoritaire.

Ces membres ne peuvent être élus au premier tour de scrutin s'ils n'ont pas réuni la majorité absolue des voix des membres du Conseil ayant voix délibérative. En cas de partage égal des voix, celle du-de la Président-e du Conseil d'administration est prépondérante.

Aux termes de la délibération d'installation du CA de Morbihan Habitat en date du 10 janvier 2023, les administrateurs suivants ont été désignés en qualité de membre du Bureau :

- Monsieur Marc BOUTRUCHE
- Madame Marie-Hélène HERRY
- Monsieur Fabrice LOHER
- Monsieur David ROBO
- Monsieur Pierre GUEGAN
- Madame Yolande HANVIC, en qualité de représentante des locataires.

Monsieur Fabrice LOHER a fait connaître son intention de démissionner de ses fonctions au sein du Bureau.

Il est donc proposé de désigner un nouveau membre du Bureau en remplacement de M LOHER.

---

Le Conseil d'administration :

- procède à l'élection du-de la Président-e de l'Office :

La Présidente en poste indique qu'elle a reçu la candidature de M BOUTRUCHE pour le mandat de Président du Conseil d'administration et demande s'il y a d'autres candidatures.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé à l'élection :

Monsieur Marc BOUTRUCHE est élu-Président du Conseil d'administration de Morbihan Habitat par 34 VOIX.

- nomme un-e Vice-Président-e :

La Présidente indique avoir reçu la candidature de Madame Marie-Hélène HERRY pour le mandat de Vice-Présidente du Conseil d'administration et demande s'il y a d'autres candidatures.

Il est procédé à la désignation du-de la Vice-Président-e, sur proposition du-de la Président(e).

Le Conseil d'administration confère à Monsieur Madame Marie-Hélène HERRY le titre de Vice-Présidente.

- procède à l'élection d'un nouveau membre du BUREAU :

Le Conseil d'administration procède ensuite à l'élection d'un membre du BUREAU dans les conditions prévues à l'article R 421-12.

Le-la Président(e), indique avoir reçu la candidature de M. Michel TOULMINET :

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé à l'élection :

M. Michel TOULMINET est élu en qualité de membre du Bureau par 34 VOIX POUR.

